

2011_B316

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Opérations façades - Subvention d'équipement aux communes concernées : Jouques et Rousset

Le 21 juillet 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 juillet 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, conseiller communautaire, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, vice-président, Bouc Bel Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence

Monsieur Bruno SANGLINE donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 21 JUILLET 2011

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude Feraud

Objet : HABITAT - Opérations façades - Subvention d'équipement à la commune concernée - Rousset et Jouques
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne le versement de la subvention d'équipement d'un montant de 10 457,41 € à la commune de Rousset et d'un montant de 3 212,41 € à la commune de Jouques, dans le cadre de l'opération façades.

La préservation et la mise en valeur des centres anciens des villes et villages sont une des priorités affirmées par la Communauté du Pays d'Aix. Une attention particulière doit leur être apportée notamment pour résorber la vacance et améliorer leur aspect architectural afin de maintenir la population et attirer de nouveaux résidents.

Dans sa **délibération n°2002-A020 du 25 mars 2002**, le Conseil de Communauté a mis en place un fonds d'intervention venant en appui des "opérations façades" initiées par les communes.

Suite à cette délibération, il a été établi que l'aide apportée par la CPA représente le quart de la subvention versée par la commune aux propriétaires. La participation de la CPA est versée directement à la commune sur présentation de justificatifs.

Aujourd'hui, 18 communes ont pris une délibération pour modifier le règlement de leur opération façades et intégrer la participation de la CPA.

Le montant total des aides attribuées par la CPA au titre de l'opération façades s'élève à :

- 9 032 € en 2003 (délibération n°2003-A223 du 24 octobre 2003),
- 33 587,56 € en 2004 (délibérations n°2004-A034, 2004-A126 et 2004-A266),
- 23 697,30 € en 2005 (délibérations n°2005-A090 et 2005-A225).
- 111 442,97 € en 2006 (délibérations n°2006-A027, n°2006-A104, n°2006-A182 et n°2006-A273)
- 45 252,56 € en 2007 (délibérations n°2007-A060, n°2007-A124, n°2007-A237, 2007-A348, 2007-A411, 2007-A428)
- 34 423,05 € en 2008 (délibération n°2008-B202, n°2008-B319, n°2008-B380)
- 55 259,46 € en 2009 (délibérations n°2009-B021, n°2009-B039, 2009-B191, 2009-B293, 2009-B379, 2009-B488, 2009-B485)
- 59 946,39 € en 2010 (délibérations n°2010-B095, 2010-B171, 2010-B256, 2010-B358, 2010-B452, 2010-B516, 2010-B583)
- 14 755,09 € en 2011 (délibérations n°2011-B052, 2011-B128)

Deux nouvelles demandes ont été reçues :

- **Rousset** (délibération cadre du 26 janvier 2004 et délibération du 2 mai 2007) nous a fait parvenir une demande concernant quinze dossiers.
- **Jouques** (délibération cadre du 3 septembre 2003 et délibération du 6 mars 2009) nous a fait parvenir une demande concernant sept dossiers.

Au vu des justificatifs fournis et suivant les bases de calcul fixées par la délibération n° 2002-A020 du 25 mars 2002, il ressort la répartition suivante :

- Concernant les opérations "façades" de la ville de **Rousset**, le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à 10 457,41 €.
- Concernant les opérations "façades" de la ville de **Jouques**, le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à 3 212,24 €.

Commune	Nb de dossiers	Nb de façades	Taux de subvention (*)		Montant subvention en € (TTC)		Autre participation en € (TTC)
			total	CPA	Versée par la commune	A rembourser par la CPA	Région
Rousset	15	15	33,33%	8,33%	41 842,16 €	10 457,41 €	-
Jouques	7	7	33,33% ou 53,33%	8,33% ou 13,33%	12 851,67 €	3 212,24 €	-
Total (TTC)						13 669,65 €	

(*)Le taux est fixé par les communes sur le centre ancien et peut varier selon le secteur.

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2002-A020 du Conseil Communautaire du 25 mars 2002 relative à la mise en place d'un fonds d'intervention venant en appui des opérations façades initiées par les communes ;

VU la délibération n°2010-A091 du Conseil Communautaire du 6 juin 2010,

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009, donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subvention n'excédant pas 150 000 € ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **ATTRIBUER** une aide d'un montant de 10 457,41 € à la commune de Rousset, et une aide d'un montant de 3 412,24 € à la commune de Jouques,

➤ **AUTORISER** le président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

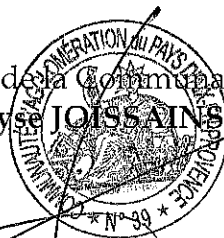
➤ **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 824-204141.

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Opérations façades - Subvention d'équipement aux communes concernées : Jouques et Rousset

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le

27 JUIL. 2011